

Schéma régional de cohérence écologique

Ile-de-France



ATELIER TERRITORIAL

« Brie »

Jeudi 22 mars 2012, de 9h30 à 12h30

Salle de réunion de la Direction Départementale
des Territoires de Seine-et-Marne

288 rue Georges Clémenceau – 77000 Vaux-le-Pénil

Compte rendu

Introduction

L'élaboration du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) en Ile-de-France s'organise dans une logique de co-construction avec les acteurs concernés. Cette démarche participative se traduit notamment par l'organisation d'ateliers, thématiques d'une part et territoriaux d'autre part.

Les ateliers territoriaux visent à présenter la démarche du SRCE aux acteurs locaux et à enrichir les analyses réalisées sur les continuités écologiques de leur expérience et de leur connaissance du territoire. Ils sont organisés par les co-élaborateurs du SRCE – l'Etat représenté par la DRIEE et le Conseil Régional – et réunissent des représentants de structures concernées par les territoires abordés.

Le territoire régional a été divisé en 10 zones pour organiser ces ateliers territoriaux : Plaine de France, Vexin, Brie, Vallée de la Marne, Cœur d'agglomération, Nord Essonne Hurepoix, Seine Amont / La Bassée, Gâtinais français / Forêt de Fontainebleau / Pays de Bière, Seine Aval / Plaine de Versailles et du Mantois, et Vallée de Chevreuse / Forêt de Rambouillet.

La réunion de l'atelier territorial « Brie » débute par une présentation de la démarche SRCE (contenu, calendrier, modalités techniques et de concertation) et de son impact futur sur le territoire (opposabilité, articulation réglementaire). Un second exposé introductif vise à décrire la méthodologie de définition et de cartographie de la trame verte et bleue.

Les débats permettent ensuite de recueillir les observations des participants sur la cartographie des réservoirs de biodiversité et des quatre sous-trames (boisée, herbacée, grandes cultures, bleue). Les cartes qui leur sont présentées à cet effet sont des documents de travail provisoires.

Le support projeté lors de l'atelier est dès à présent accessible sur l'extranet consacré au SRCE IDF : <http://extranet.srce-idf.fr>

Login : accesgeneral

Mot de passe : srceidf

En complément, le présent compte-rendu a vocation à restituer les échanges intervenus tout au long de la réunion.

Les ateliers ont un rôle non décisionnel dans la démarche d'élaboration du SRCE. Les réflexions qui sont intervenues lors de l'atelier et qui sont restituées ici ont un statut de proposition de la part des participants. Elles ne représentent ni une orientation définitive, ni une prise de décision de la part des co-élaborateurs du SRCE ou des acteurs présents dans l'atelier.

Synthèse des échanges

Des interrogations sur la portée du SRCE

Plusieurs interventions sur l'impact du SRCE visent à :

- rappeler la nécessaire articulation du SRCE avec les autres dispositifs et démarches impulsés par l'ensemble des acteurs publics, notamment Natura 2000 et le SDRIF actuellement en révision. Cette question fait d'ores et déjà l'objet d'une forte attention de la part des co-élaborateurs du schéma.
- s'enquérir de la présence dans le schéma de la définition d'éventuels projets de restauration de manière à faciliter leur prise en compte par les projets d'urbanisme, ce qui fait partie des objectifs du SRCE.
- interroger le devenir des espaces du territoire ne bénéficiant pas dans le SRCE d'une caractérisation particulière, l'occasion pour les pilotes du projet de rappeler que ce travail à l'échelle régionale ne dispense en aucune façon les autres collectivités territoriales d'études plus spécifiques.

Des débats sur les partis-pris méthodologiques retenus

Les échanges de l'atelier portent principalement sur la méthode d'identification des sous-trames et des réservoirs de biodiversité.

Ils permettent de clarifier certains **points transversaux** :

- le découpage du territoire réalisé pour l'organisation des ateliers territoriaux, qui n'est destiné qu'à faciliter la démarche de concertation et qui n'aura aucune incidence sur le document final.
- la complémentarité entre sous-trames, dont les continuités s'opposent parfois, sujet sur lequel les co-pilotes du SRCE travaillent, en élaborant une carte de synthèse, actuellement à l'étude.
- la prise en compte du contenu des projets locaux de planification urbaine qui s'avère impossible dans la démarche d'élaboration de l'atlas cartographique du SRCE en raison de leur trop grand nombre, même s'ils seront concernés par les recommandations inscrites dans le SRCE.
- la prise en compte des spécificités de chaque territoire dans l'identification des continuités à protéger, voire à restaurer, de façon à s'inscrire dans une démarche cohérente mais également à éviter le renforcement d'espèces invasives.
- la composition exacte des guildes mobilisées pour réaliser la cartographie du SRCE, ainsi que leur nombre par sous-trame qui apparaît variable. Les contraintes s'imposant pour la sélection de ces espèces sont rappelées : respect des objectifs de cohérence nationale, validation de la démarche par le CRSPN. Des divergences subsistent sur certaines espèces comme le Cerf.

- la méthode d'identification et de représentation des pressions sur l'environnement dans les différentes sous-trames, ainsi que la précision de leur caractérisation sur laquelle pèsent quelques inquiétudes, en grande partie expliquées par la simplification des cartes destinées aux ateliers territoriaux et par des déficits ponctuels d'informations.
- la lecture des cartes dont le fond utilisé fait naître certaines incertitudes et dont l'échelle encore trop imprécise du fait du caractère provisoire de ces documents de travail conduit à quelques erreurs d'interprétation.

Des **interventions spécifiques à certaines cartes** ponctuent également l'atelier :

1. *Réservoirs de biodiversité* : la méthode retenue pour leur identification suscite quelques questions, quant à la prise en compte des différents types de ZNIEFF et d'autres inventaires naturels en particulier.
2. *Sous-trame boisée* : il est rappelé que les ripisylves peuvent constituer des corridors écologiques, malgré la difficulté de leur prise en compte dans le SRCE, et il est proposé de s'intéresser à l'étude DISTRAFOR relative à la dispersion de la trame forestière.
3. *Sous-trame herbacée* : une demande de précisions est faite quant à la taille minimale nécessaire à l'apparition d'une tache sur la carte.
4. *Sous-trame grandes cultures* : la carte est jugée trop optimiste si l'on considère l'impact des traitements phytosanitaires et du parcellaire qui, faute d'informations suffisantes et homogènes sur tout le territoire francilien, n'ont pas pu être pris en compte. Il est par ailleurs proposé de travailler sur les oiseaux migrateurs intéressants de par leur sélectivité vis-à-vis de la taille de leur habitat.
5. *Sous-trame bleue* : la migration des poissons apparaît potentiellement intéressante pour cette sous-trame, au même titre que les opérations de rectification des cours d'eau ou que les drainages agricoles.

Verbatim

Echanges relatifs à l'introduction de l'atelier

Brigitte COLLIN, sous-préfecture de Meaux : J'aimerais connaître le lien du SRCE avec Natura 2000.

Caroline VENDRYES, DRIEE, chef de la mission « Trame verte et bleue » : Le lien est fort puisque les zones Natura 2000 ont été retenues, notamment par le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (qui est conseil scientifique pour le SRCE), parmi les territoires constituant les réservoirs de biodiversité en Ile-de-France.. Il y a donc un lien étroit entre Natura 2000 et le SRCE.

Echanges relatifs à la présentation méthodologique

Monique BELLAS, association RENARD : C'est peut-être une question que j'aurais dû poser à l'étape avant, mais il ne faut pas laisser filer plus loin. J'étais arrivée avec une question, comment au niveau du ministère du développement durable, comment est-ce que ça se coordonnait avec la région. Alors en arrivant je me suis dit « Ah non, la Région est présente, alors on collabore ... ». On a tellement d'échelons différents, comment est-ce que cela va s'intégrer dans le Schéma directeur de l'Ile-de-France qui est à nouveau en gestation et qui avait déjà un volet écologique qui prenait compte de cette problématique ?

Hélène COLAS, Conseil régional d'Ile-de-France, chargée de mission territoriale : Alors, en effet, le SDRIF, donc le Schéma directeur de la Région Ile-de-France, est actuellement en révision, donc on fait un peu un travail parallèle. On est tous les deux en élaboration, et le SDRIF doit prendre en compte le SRCE et inversement. C'est assez facile parce que la maîtrise d'ouvrage est également portée par la Région, dans la même unité, donc on travaille également en élaboration avec le SDRIF pour essayer que les deux travaux soient cohérents. On organise des réunions, on essaie de se voir régulièrement.

Philippe GOUTEYRON, bureau d'études RCT : Merci, d'autres questions ? Monsieur ?

Marc LAPORTE, Centre régional de la propriété forestière Ile-de-France : Oui au niveau des espèces, je fais la même remarque que pour les autres réunions, nous considérons que le cerf n'a rien à voir dans le SRCE. C'est une espèce qui n'est pas menacée, qui est en voie d'extension. Apparemment il n'est pas gêné par les problèmes de fragmentation actuels puisqu'on le voit partout maintenant, il franchit des clôtures de 2 mètres. La clôture de 2 mètres elle gêne le chevreuil, il y en a partout, c'est en augmentation partout. Elle gêne le sanglier, c'est en augmentation partout. Donc étudier des corridors pour le cerf c'est un non-sens, donc je renouvelle si vous voulez notre opposition formelle à la prise en compte du cerf dans ces continuums écologiques, ce n'est pas du tout le problème du SRCE et à la limite on va décrédibiliser le SRCE si on continue à parler du cerf et des corridors par rapport au cerf.

Nicolas FLAMENT, Conseil général de Seine-et-Marne : Je voulais savoir comment sont interprétées les complémentarités entre les différentes trames, les différentes espèces qui se déplacent à l'intérieur d'une trame, qui peut porter en concurrence, qui peut participer à la dispersion d'autres trames.

Jean-Christophe KOVACS, bureau d'études Ecosphère : Oui sur le plan technique, pourquoi est-ce qu'on a besoin d'une occupation des sols très fine ? Parce que nous utilisons un système pour évaluer les possibilités de dispersion des espèces ou des guildes d'espèces qui est le système des AMS. Donc AMS ça veut dire « aire de migration simulée ». Nous partons des exigences écologiques des espèces en fonction de leurs habitats et des possibilités de déplacement qui sont variables selon la typologie des habitats. Et à partir de là, ça permet de simuler donc des aires de dispersion des espèces en voyant les points clés sur lesquels on a des problèmes de rupture, d'arrêt, ou de coupure, qui peuvent être liés à telle ou telle problématique, infrastructure, etc. Alors vous allez me dire « c'est du jus d'ordinateur », « est-ce que c'est bien exact ? », etc. Pour vérifier que les résultats ne sont pas mauvais nous croisons cela avec les données réelles connues pour un certain nombre d'espèces ou de guildes d'espèces. C'est-à-dire que nous projetons sur les aires de migration simulées, les données biologiques à notre disposition, et on vérifie si oui ou non on couvre assez bien, s'il y a un très bon recouvrement entre les points d'observation connus et les aires de migration qui sont données.

Alors ça dépend bien sûr de la pression d'observation entre les différents groupes et autres mais on a des zones témoins qui nous donnent de bons résultats. Et ça marche de manière itérative, c'est-à-dire qu'on a fait un premier essai, puis des deuxièmes essais, etc. Pour certaines cartes que je vais vous présenter après elles ont été considérées comme abouties qu'au bout de la 11^{ème} version, 12^{ème} version de calage pour qu'elle puisse représenter ce qu'on connaissait en l'occurrence de l'aire de répartition des espèces. Alors on prend également en compte les zones de passage connues pour certaines, et puis aussi des zones de collision par exemple, des choses comme ça, pour certaines espèces. Pour les insectes et autres, inutile de dire qu'on ne l'a pas, mais c'est un type d'informations qu'on a pu traiter pour le cerf par exemple.

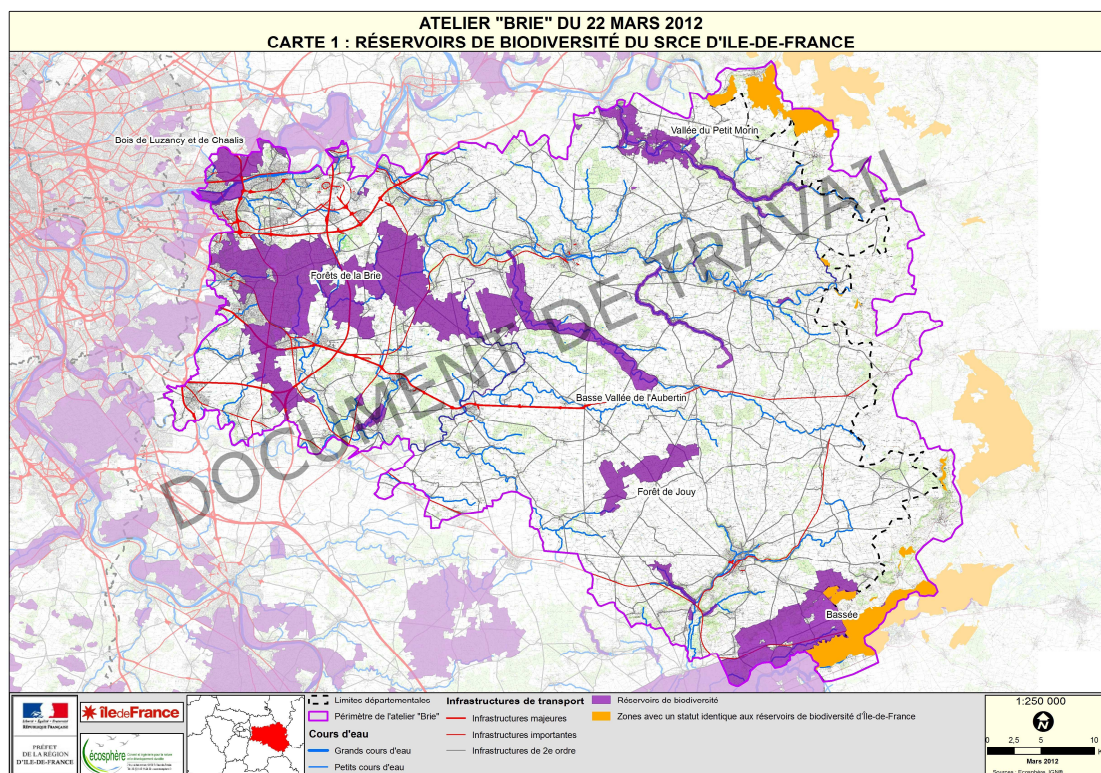
Donc cela veut dire que ce n'est pas parce qu'une espèce est forestière, qu'elle n'utilise pas les autres habitats pour se disperser, et c'est donc pris en compte par ce modèle.

Sophie THIBAUT DE CHANVALON, Conseil régional de Champagne-Ardenne : La sous-trame grandes cultures nous intéresse particulièrement, on est en début d'élaboration du Schéma de cohérence écologique, est-ce que vous pourriez détailler davantage les méthodes employées pour définir et identifier la sous-trame grandes cultures ?

Jean-Christophe KOVACS, bureau d'études Ecosphère : Je le présenterai avec la carte, ça sera plus didactique.

Philippe GOUTEYRON, bureau d'études RCT : Dans la seconde partie, quand on évoquera les sous-trames. Une dernière question éventuellement ? Non, bon, écoutez les questions vont peut-être venir au fur et à mesure quand on va travailler sur les réservoirs et les sous-trames, donc je vous propose peut-être d'enchaîner.

Echanges relatifs aux réservoirs de biodiversité



Monique BELLAS, association RENARD : Oui, je vois que vous nommez la Bassée... J'étais, il n'y a pas très longtemps, en février je crois, à une réunion organisée par l'équipe chargée d'étudier les crues centennales de la Seine, et par là un projet de remise en eaux, de recréer, de modifier à nouveau ce grand territoire de la Bassée que j'ai découvert comme un peu la Camargue de l'Île-de-France en quelque sorte. Ça a été formidablement repeuplé par des oiseaux, il y a des vaches, enfin c'est un univers extraordinaire, et qui est du département ou de la région ? Ni l'un ni l'autre ?

Jean-Christophe KOVACS, bureau d'études Ecosphère : C'est en grande partie privé.

Monique BELLAS, association RENARD : En grande partie privée, mais il y a toute une partie qui était animée par quelqu'un qui avait l'air du département.

Jean-Christophe KOVACS, bureau d'études Ecosphère : Oui il y a des parcelles qui sont gérées par le département.

Monique BELLAS, association RENARD : Oui, voilà, et donc les projets sont-ils pris en compte ? Etes-vous en rapport avec cette structure qui veille à ce que Paris ne soit pas noyé par cette crue crainte ?

Jean-Christophe KOVACS, bureau d'études Ecosphère : Alors votre question pose une question peut-être plus générale qui est : comment on prend en compte les projets ? Parce que ça, c'est un projet parmi d'autres mais il y a de nombreux projets qui sont susceptibles d'exister.

Alors il y a un travail qui sera fait sur ce qu'on appelle les pressions sur les milieux naturels, et avec identification des secteurs sur lesquels il y a des enjeux de transformation du territoire, pour vérifier, pour regarder dans quelle mesure il y a des interactions. Alors entendons nous bien, je vais rappeler un point qui a tout à l'heure été indiqué par Caroline Vendryes, on travaille à l'échelle régionale, c'est-à-dire que notre échelle d'analyse c'est le 1/100 000ième, possibilité de descendre au 1/50 000ième sans trop de difficulté. Les éléments à notre disposition sont assez fins pour ça. Mais ça n'a pas vocation à faire une analyse fine, dossier par dossier en quelque sorte, ce n'est pas la vocation du SRCE. Il doit garder une approche régionale et s'assurer de la cohérence régionale, donner des axes politiques en matière de préservation de ces continuités écologiques, présenter des outils qui sont susceptibles d'aider à la mise en œuvre effective de ces protections et des mesures de gestion, etc. mais il ne va pas au-delà. C'est-à-dire que c'est le principe de subsidiarité auquel il a été fait allusion au début, c'est-à-dire que ça va être à chaque pétitionnaire, à chaque acteur local du territoire d'analyser dans quelle mesure il interfère avec les documents.

Alors ceci étant, il se trouve qu'on travaille sur le sujet que vous mentionnez, il y a deux projets importants dans la Bassée. Il y en a un qui est un projet, je dirais, de mise à grand gabarit de la Seine sur la partie amont, qui fait l'objet d'analyses, de débats, sur lesquels je ne me prononce pas, ce n'est pas l'objet à ce stade là. Et puis il y a un autre projet qui est un projet qui est également discuté de remise en eau et d'utilisation comme zone de sur-stockage d'eau sur la Bassée aval. Mais on ne va pas nous, dans le SRCE, travailler dessus, par contre il y aura forcément des obligations par les deux maîtres d'ouvrage de ces projets de prendre en compte la trame verte et bleue et les continuités écologiques.

Philippe GOUTEYRON, bureau d'études RCT : Merci, une autre question ? Monsieur ?

Fabrice PRUVOST, Direction départementale des territoires 77 : Je ne retrouve pas toutes les ZNIEFF de type 2 dans votre carte, et vous en avez parlé tout à l'heure, en particulier sur des massifs boisés.

Jean-Christophe KOVACS, bureau d'études Ecosphère : On est censé être complet, mais on n'est pas à l'abri d'erreurs, il ne faut pas hésiter à le mentionner de toute façon, nul n'est à l'abri d'erreur. Mais normalement ça a été vérifié, mais il faut savoir qu'il y a eu plusieurs générations de ZNIEFF, et les ZNIEFF qui sont maintenues, je dirais, sur des sites officiels sont parfois des anciennes ZNIEFF, et donc certaines ont été déclassées, faute d'information dans certains cas, enfin voilà.

Caroline VENDRYES, DRIEE, chef de la mission « Trame verte et bleue » : Merci éventuellement d'utiliser le post-it pour pointer un éventuel manque qu'on vérifiera par ailleurs en tenant compte de la remarque que vient de faire Jean-Christophe. Mais il est important que vous puissiez le signaler.

Fabrice PRUVOST, Direction départementale des territoires 77 : Je complète ma question parce qu'effectivement les ZNIEFF en Ile-de-France c'est un sujet en lui-même. Donc sur quelles ZNIEFF vous vous êtes basés ? Est-ce que celles qui ont été validées maintenant, qui ont fait toute la procédure, ou celles qui sont en refonte ?

Jean-Christophe KOVACS, bureau d'études Ecosphère : Non, c'est les ZNIEFF validées, exclusivement les ZNIEFF validées. Donc en général on est en deuxième génération mais il peut avoir des ZNIEFF qui ne sont pas encore validées et qui ne sont donc pas intégrées.

Philippe GOUTEYRON, bureau d'études RCT : Merci, Monsieur ?

Nicolas FLAMENT, Conseil général de Seine-et-Marne : Alors dans l'approche d'identification des réservoirs est-ce que vous avez tenté de considérer les antécédents historiques de l'occupation du sol ?

Jean-Christophe KOVACS, bureau d'études Ecosphère : Non, là ça demanderait un travail qui est important. C'est une bonne question parce qu'effectivement ça joue sur les possibilités de restauration d'habitat, etc. Alors en fait on s'y prend un petit peu autrement, mais pour rejoindre votre question, par exemple si on travaille sur les pelouses calcaires on tient compte de la géologie de l'occupation des sols fine et il pourrait y avoir des mesures, par exemple on identifie des secteurs qui jadis étaient probablement des pelouses calcaires sur lesquels il y aurait des actions à mener, d'entretien, de gestion, pour avoir une densité de pelouse suffisante. Ou des secteurs qui sont aujourd'hui agricoles sur lesquels il pourrait y avoir des actions, des propositions, même si c'est trop tôt pour en parler aujourd'hui parce que ce n'est pas prêt. Quelque part ça prend en compte, un peu, la question que vous posez, mais il n'y a pas d'étude historique.

Philippe GOUTEYRON, bureau d'études RCT : Merci, une autre question ? Monsieur ?

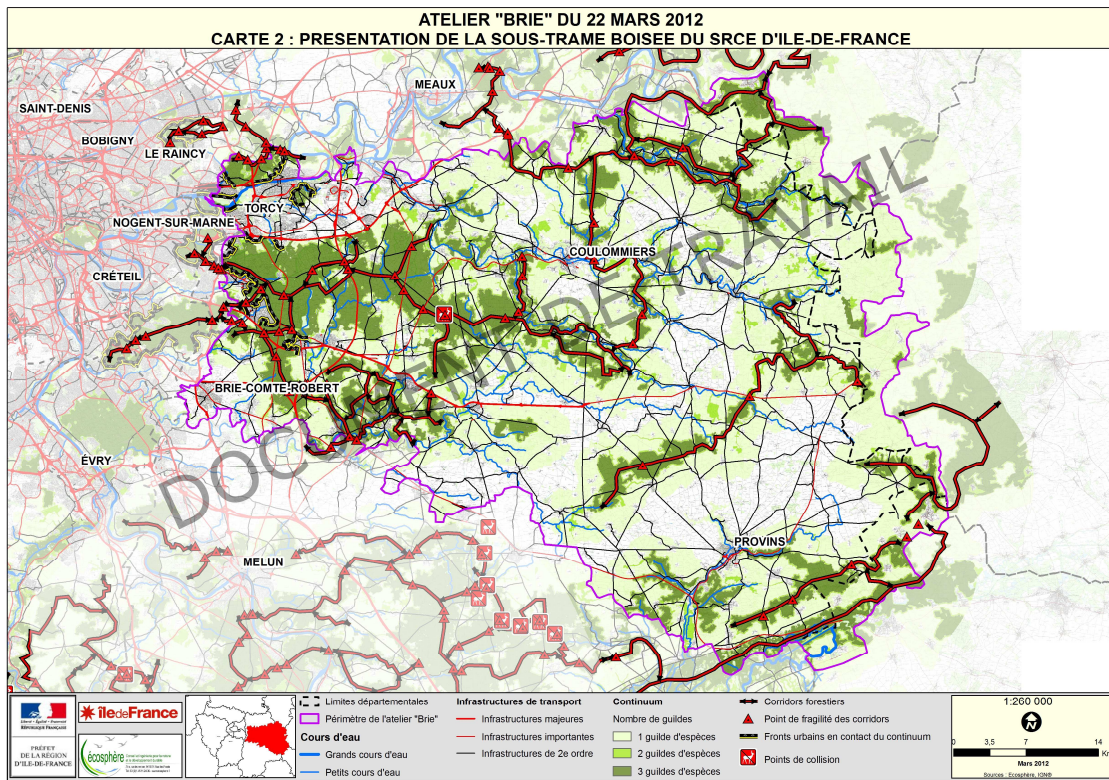
Maxime ZUCCA, Natureparif : Là, pour la cartographie des réservoirs de biodiversité, c'est uniquement les zonages de protection ? Il n'y a pas d'autres types de données qui seront pris en compte, des inventaires naturels plus précis mais qui n'auraient pas abouti sur une protection, ou quelque chose comme ça ?

Jean-Christophe KOVACS, bureau d'études Ecosphère : Non, ils répondent à une norme institutionnelle, c'est-à-dire qu'effectivement ce sont soit des inventaires officiels, soit des secteurs bénéficiant d'un statut de conservation particulier tourné vers la protection de la nature. Alors une fois de plus, ça, c'est en quelque sorte la base.

Caroline VENDRYES, DRIEE, chef de la mission « Trame verte et bleue » : Et, du coup, effectivement, à partir de cette base, si une justification cadrant bien avec la méthodologie régionale, et si les données le permettaient, certains sites pourraient, après examen au cas par cas par le CRSPN, rejoindre ces réservoirs. Mais cela devrait s'appuyer sur une justification développée et une base scientifique suffisante. Cela pourrait d'ailleurs être une option retenue dans le cadre du plan d'action : un secteur pourrait être identifié comme nécessitant un travail approfondi d'acquisition de connaissances, ça fait partie aussi du SRCE.

Jean-Christophe KOVACS, bureau d'études Ecosphère : Les cartes qu'on va vous présenter après montrent qu'il peut y avoir des secteurs stratégiques, qu'on identifie par l'analyse, et qui ne sont évidemment pas en réservoir de biodiversité, et là on est susceptible de faire des propositions dans ce domaine.

Echanges relatifs à la sous-trame boisée



Marc LAPORTE, Centre régional de la propriété forestière Ile-de-France : Je suis un peu étonné par le découpage, pourquoi la Bassée vous l'avez saucissonnée en plusieurs zones, parce que là apparemment vous n'avez mis que la zone amont de la Bassée, mais il y a toute la partie aval qui n'est plus dans notre territoire, elle est en dehors de la carte, pourquoi vous n'avez pas fait une étude sur l'ensemble de la Bassée ? Parce que là on va être obligé d'avoir une réunion pour voir le restant de la Bassée, là je ne comprends pas trop le zonage.

Hélène COLAS, Conseil régional d'Ile-de-France, chargée de mission territoriale : En fait c'est juste qu'elle se trouve dans son ensemble dans le secteur Seine amont/la Bassée. Ici, dans ce secteur de la Brie, elle se retrouve dans la zone de recoupement, c'était une zone de chevauchement pour que les territoires soient cohérents et n'oublie aucune zone, mais l'enjeu principal de la Bassée sera traité dans l'atelier Seine amont/la Bassée en fait.

Jean-Christophe KOVACS, bureau d'études Ecosphère : En complément je voudrais vous rassurer, en fait l'étude est traitée de la même manière à l'échelle de l'Ile-de-France dans sa globalité, sans coupure de territoire, on ne s'occupe absolument pas de ces découpages. Ces découpages sont simplement liés à la communication et au fait de pouvoir faire intervenir les personnes pour chaque territoire. Alors je suis d'accord avec vous, on pourrait discuter de la limite, mais il fallait trouver une limite quelque part, la Bassée est traitée intégralement dans le prochain atelier.

Maxime ZUCCA, Natureparif : Je voulais savoir, les points de fragilité des corridors donc, c'est vraiment axé ? Plus grands mammifères, amphibiens, qui peut tout mélanger ? Comment est-ce que vous avez déterminé ? Peut-être à partir de la largeur des routes, du nombre de véhicules par jour, je ne sais pas ?

Jean-Christophe KOVACS, bureau d'études Ecosphère : Alors on a classé, ça concerne les différentes guildes. Là, les amphibiens ne sont pas pris en compte ici même s'ils utilisent largement l'espace forestier, on est d'accord, mais ils sont pris en compte dans la trame, en l'occurrence, des zones humides qu'on verra plus tard. Et donc là, ça traite en fait des grands mammifères, il y avait les insectes forestiers, bon qui sont moins sensibles à la coupure et à la fragmentation, sauf certains, on en parlait en aparté, des vieux boisements notamment qui ont des capacités de dispersion limitées, et puis ... les chiroptères, voilà, merci, un petit rappel, je n'avais plus en tête les éléments. Donc c'est les trois groupes, trois guildes, qui ont été retenus à ce stade là. Ce qui ne veut pas dire, parce qu'évidemment on peut travailler sur de multiples choses, que c'est suffisant ou que c'est complet, mais par contre on se veut être représentatifs des enjeux principaux. C'est-à-dire qu'avec ça on considère qu'on couvre, après avec tous les groupes qui les accompagnent, on couvre quand même le sujet.

Alors maintenant vous avez posé une question sur les infrastructures, les infrastructures sont classées en quatre classes de fragmentation, en fonction du trafic et de leurs caractéristiques. Alors les caractéristiques c'est des caractéristiques géométriques, notamment de nombre de voies, d'existence ou pas de terre-plein central, et de clôtures quand on les a. Donc savoir si c'est clôturé ou pas. Et évidemment de trafic, des trafics les plus importants jusqu'aux trafics les moins importants. Alors on a fait une étude spécifique, c'est trop long à vous présenter tout ça alors on ne la présente pas lors des ateliers, mais on a fait un travail particulier pour regarder les collisions qu'on avait, notamment pour certaines espèces comme le cerf, avec la typologie des routes, et ça marche très, très, bien. C'est-à-dire qu'on s'aperçoit qu'on n'a pas de collisions sur les très grosses infrastructures, et pour cause, tout simplement parce qu'elles sont clôturées et qu'elles ne peuvent pas passer, pour la plupart d'entre elles, ou sauf quelques cas particuliers où il y a des passages possibles et où parfois effectivement il y a des collisions. Ensuite les routes d'ordre 2 je dirais, on a aussi relativement peu de problèmes parce qu'elles sont quand même très passantes, etc., qu'elles hésitent à passer. Et le maximum de collisions on les a en fait sur des routes d'ordre 3, c'est-à-dire plutôt des routes relativement locales, avec un trafic qui ne paraît pas si important que ça, mais qui sont transparentes pour la faune, et ce sont des collisions nocturnes en général, avec des risques évidemment associés. Et on a identifié les zones à risque en tenant compte de ces différentes caractéristiques, parce que vous avez, les triangles représentent en réalité différentes réalités. Soit ils représentent des points de rupture, c'est-à-dire qu'il y a une infrastructure qui bloque les passages, ce qui est un premier problème. Soit ils représentent des zones qui sont particulièrement plus accidentogènes, sur lesquelles il pourrait être nécessaire de faire quelque chose. Voilà.

Philippe GOUTEYRON, bureau d'études RCT : Monsieur ?

Christophe PARISOT, Seine-et-Marne environnement : Deux questions, justement, pour rebondir. Pourquoi il n'y a pas eu de caractérisation de ces points de fragilité ? C'est-à-dire pourquoi ne pas avoir eu au moins un code couleur, parce que là c'est vrai qu'on voit plein de petits triangles mais qu'au final il y a différentes réalités, comme tu viens de le dire. Et par ailleurs, dans la trame boisée, est-ce que les ripisylves sur les cours d'eau ont été pris en compte,

Jean-Christophe KOVACS, bureau d'études Ecosphère : Oui.

Christophe PARISOT, Seine-et-Marne environnement : Oui, c'est-à-dire même ... ? Il y a un certain nombre de cours d'eau qui ne ressortent pas du tout comme corridors potentiels, c'est pour ça que je me posais la question.

Jean-Christophe KOVACS, bureau d'études Ecosphère : Alors je vais répondre. Le premier point c'est une excellente proposition, mais on avait voulu simplifier la carte, et effectivement les points sont caractérisés. C'est-à-dire que les points de rupture, pour nous, ils sont qualifiés. On avait voulu simplifier les cartes, les cartes sont très chargées de manière générale à ces échelles là, donc c'est pas facile à lire pour vous, mais en même temps il faut qu'on fasse passer un minimum d'informations, mais sur le fond je suis tout à fait d'accord.

Et en ce qui concerne les ripisylves alors on s'aperçoit, c'est compliqué, parce qu'on s'aperçoit sur ces secteurs là qu'on a de nombreuses ruptures en réalité le long des cours d'eau. Tout simplement parce que les cours d'eau, vous le savez tous, ce sont des lieux de vie où se sont implantés majoritairement les villages et autres, et on a très régulièrement des ruptures, et le modèle rend bien compte de cela. S'il y a des continuités on s'aperçoit que ça passe. Et effectivement, on montre des continuités, il y en a plusieurs qui passent par les cours d'eau, et on a des zones qui sont particulièrement favorables à ça. Et puis on a des secteurs où il y a trop de coupures. Donc certes c'est favorable pour des chevreuils, ils arrivent à passer, à contourner, ou je ne sais pas quoi, mais pas pour l'ensemble des groupes. Alors bien sûr on peut toujours discuter, on pourrait regarder pour les chiroptères, etc. La difficulté de notre travail c'est qu'on doit avoir une approche homogène sur l'ensemble de l'Ile-de-France, quelque soit le degré d'information réel en fonction des données biologiques. Et donc on est obligé pour ça de passer par un modèle, et un modèle ce n'est pas la réalité. Donc on se rapproche le plus possible de la réalité. Ça permet d'ailleurs d'identifier des points sensibles, des points de ruptures particuliers auxquels on n'aurait pas pensé avec notre connaissance simplement naturaliste, et puis les données disponibles, mais par contre il y a des inconvénients. C'est qu'il y a une distorsion forcément, la plus minime possible, une distorsion entre la réalité et le modèle.

Caroline VENDRYES, DRIEE, chef de la mission « Trame verte et bleue » : Je vais juste apporter un petit complément à cette réponse, notamment sur la partie « qualification des points de fragilité », pour vous signaler que ce que vous avez sous les yeux est un document intermédiaire, provisoire, et donc qu'il n'a pas vocation à figurer en tant que tel dans le SRCE. Il synthétise par sous-trame les éléments agrégés et simplifiés pour tenir sur une carte, dans l'état d'avancement des réflexions d'aujourd'hui, mais il donnera lieu dans le volet atlas cartographique du SRCE à des cartes plus détaillées, et probablement plus nombreuses pour pouvoir traiter notamment cette question de qualification des points de fragilité. Ce n'était pas l'objet même de ces cartes pour aujourd'hui.

Jean-Christophe KOVACS, bureau d'études Ecosphère : Justement le but c'est de vous faire réagir. Donc si vous identifiez des secteurs qui sont visiblement oubliés et donc vous connaissez les continuités écologiques, surtout on est preneurs, n'hésitez pas.

Monique BELLAS, association RENARD : Moi je trouve très difficile de travailler sur des cartes qui sont au 1/260 000ème, et donc de réagir tout de suite. Est-ce qu'on pourra avoir accès à vos cartes au 1/100 000ème par le biais d'un site internet ? De sorte à pouvoir consulter d'un peu plus près et donner un avis par le biais d'emails par exemple.

Caroline VENDRYES, DRIEE, chef de la mission « Trame verte et bleue » : Dans un premier temps c'est bien sur les cartes que nous vous présentons et qui seront mises à votre disposition sur l'extranet, dans les jours qui viennent, que vous pourrez réagir. Nous n'en sommes pas au 1/100 000ème, en revanche ces cartes au 1/100 000ème dans l'état de l'avant-projet que j'évoquais tout à l'heure, qui est donc bien l'échelle à laquelle on va avoir une restitution pour, notamment, les cartes

générales, là vous aurez l'occasion de le faire. L'occasion d'une part, alors selon qui vous représentez, lors de la consultation et puis lors de l'enquête publique. Donc il y aura bien un temps de mise à disposition sur les cartes de l'avant projet mais c'est trop tôt aujourd'hui, on en reste aux documents que vous avez sous les yeux pour ce premier temps de réaction et de contribution de votre part.

Philippe GOUTEYRON, bureau d'études RCT : Un document intermédiaire et de travail, sur lequel vous pouvez vous exprimer. Madame ?

Marylène VERGNOL, Conseil général de Seine-et-Marne : Moi je voulais aller au-delà de ça. C'est-à-dire que là où des corridors sont identifiés, les communes devront en tenir compte, c'est bien que qu'on a dit dans la présentation. Là où il n'y en a pas, qu'est-ce qui va se passer et lorsqu'on va décliner au 1/100 000ème, ou au 1/50 000ème, est-ce que le fait de ne pas avoir de corridor ... enfin de ne pas l'avoir à cette échelle, mais de l'avoir à une échelle beaucoup plus fine, devrait être signalé aujourd'hui ?

Caroline VENDRYES, DRIEE, chef de la mission « Trame verte et bleue » : Dans votre question j'entends deux choses, et peut-être qu'une réponse dans un premier temps va être de dire que les collectivités, à l'échelle communale par exemple, doivent non seulement prendre en compte le SRCE au titre du code de l'environnement, c'est le cas du PLU, mais elle doit aussi, au titre du code de l'urbanisme, doit favoriser la restauration et le maintien des continuités écologiques. Ça c'est un objectif, qui est fixé dès aujourd'hui à l'ensemble des collectivités.. Donc à l'échelle en question, communale, intercommunale, il appartient à chaque structure de qualifier son territoire. Alors évidemment quand il y aura un document cadre régional qui indique les enjeux régionaux et qui cible déjà un certain nombre de continuités en les qualifiant, c'est évidemment un plus, mais ça dispense pas chaque collectivité, à sa propre échelle, de se reposer des questions, d'enjeux, de réservoirs, de corridors, donc de continuité écologique au sens large, et de réponses adaptées à ces enjeux. Toujours en considérant que l'échelle de la commune n'est pas suffisante, et que comme nous on le fait à l'échelle régionale en intégrant le périmètre large, pour aller voir ce qui se passe de l'autre côté de la frontière, administrative, eh bien cette logique là sera également adaptée et reprise par chacune des communes.

Jean-Christophe KOVACS, bureau d'études Ecosphère : Alors je rajouterai brièvement qu'il ne faut pas oublier que c'est un schéma régional, donc que ce qui est représenté ce n'est pas la totalité des continuités écologiques et des corridors, ce qui est représenté, ou ce qu'on voudrait représenter, c'est les corridors d'intérêt les plus importants au niveau régional. Et à chaque échelle, c'est ce qui avait été indiqué au début, il devra y avoir un travail et évidemment il peut y avoir des corridors locaux, cette fois-ci d'intérêts locaux, qui sont importants à faire figurer et qui n'ont peut-être pas vocation à être identifiés, parce que c'est trop fouillé, à l'échelle régionale. On est d'ailleurs obligé à ce moment là de travailler au 1/25 000ème, voire au 1/10 000ème, ce qui n'est plus l'échelle du SRCE. Donc de toute façon c'est le fameux travail imbriqué, c'est-à-dire qu'on est sur le plan mathématique en l'occurrence sur des objets qu'on appelle fractals, c'est-à-dire que plus vous zoomez plus vous voyez de choses et on pourrait presque faire des corridors à insectes à l'échelle du mètre.

Philippe GOUTEYRON, bureau d'études RCT : Monsieur ?

Florent HEITZ, association ARNASSEN (Association pour la Reconnaissance de Noisement, l'Aménagement de son Site et la Sauvegarde de son Environnement Naturel) et Nature environnement 77 : Je reprends la remarque précédente. Si vous voulez, ce qui nous avait beaucoup gênés dans le Schéma directeur d'Ile-de-France c'était les pastilles orange d'urbanisation avec des

corridors de biodiversité qui tournaient autour des pastilles, ça ne nous paraissait pas très logique, donc on ne voudrait pas retomber dans ce même phénomène si vous voulez.

Philippe GOUTEYRON, bureau d'études RCT : D'autres questions ? D'autres remarques ? Monsieur.

Christophe PARISOT, Seine-et-Marne environnement : Justement est-ce qu'il n'y a pas un risque, quand même, parce qu'on sait bien qu'au niveau des communes quand ils font des PLU la première chose qu'ils font c'est de zoomer justement sur les pastilles. Ce n'est pas du tout fait pour mais c'est pourtant ce qu'ils font. Est-ce qu'il n'y a pas un risque lorsqu'un site n'est pas connecté, et donc qu'on considère dans le schéma que c'est limite un isolat, au final on s'autorise à dire que « c'est pas grave au final de le détruire, à terme ».

Et la deuxième question c'est, est-ce qu'il est prévu des schémas, des cartes avec des projets de restauration, c'est-à-dire de dire que là ce serait bien de recréer de façon à ce que justement, dans les autres documents d'urbanisme ces projets là puissent être intégrés.

Jean-Christophe KOVACS, bureau d'études Ecosphère : Je réponds sur la première partie, pour la deuxième je laisserai la Région et la DRIEE répondre. Alors sur la deuxième partie ça fait effectivement partie du travail que de proposer des opérations de renforcement, de restauration, et autres. Alors simplement je voudrais attirer votre attention sur un point sur lequel je suis particulièrement attaché, et qui va à l'encontre parfois d'idées naturalistes pures entre guillemets. C'est-à-dire que pour moi tout n'a pas forcément vocation à être relié absolument, et pour différentes raisons. Il faut qu'on tienne absolument compte d'abord de, comment dirais-je, de l'authenticité de nos terroirs, de la structure de nos territoires qui est variable. C'est-à-dire qu'évidemment on pourrait imaginer qu'il est très bien pour les espèces de milieux boisés de créer des réseaux de haies partout, mais il se trouve qu'on n'est pas un territoire bocager. L'Île-de-France n'a jamais été un territoire bocager, mis à part quelques micro-secteurs sur lesquels on a eu du bocage donc il serait absurde, même écologiquement, de vouloir, je vais dire n'importe quoi, transformer la Beauce, par exemple, en bocage. Donc ça veut dire qu'il faut, cela pose une question de fond sur le plan écologique, c'est-à-dire qu'il faut bien définir les objectifs de manière générale, et rester proche des caractéristiques réelles des territoires.

Alors, une fois qu'on a dit ça, chaque territoire donc a son patrimoine, a une structure paysagère qu'il faut, dans la mesure du possible, respecter dans l'état actuel des choses, même si elle est le fruit d'une histoire, et même si tous nos territoires sont artificialisés. Mais on ne va pas revenir à la forêt, la supposée forêt, parce qu'il n'y a pas toujours eu des forêts partout, il y a 3000 ans, avant l'invention de l'agriculture. Donc cela veut dire qu'on a une vision du territoire, avec un état de référence, qu'il faut avoir en tête, et de définir des enjeux stratégiques. Et si on prend, je cite un exemple tout à fait au hasard, imaginons qu'on dise « il est dommage que la forêt de Jouy soit un peu isolée, est-ce qu'il ne faudrait pas renforcer les continuités ? ». Il faut que ça réponde à un enjeu réel. Si ça répond à un enjeu réel, qu'on a identifié, qu'il y a des blocages, ou que par le passé ... il y a quelqu'un qui avait posé une question historique tout à l'heure, que par le passé il y avait des réseaux de bois, bosquets, etc. qui permettaient en l'occurrence une mise en relation, là en l'occurrence on pourrait se dire qu'il y a une légitimité à reconstituer des liaisons qui ont disparu aujourd'hui, ou qui ne sont plus fonctionnelles aujourd'hui. Par contre il est clair que là où il y a des ouvrages, et des ouvrages de rupture, bon bah là c'est clair qu'un outil comme celui-là va identifier des secteurs en disant « ça serait peut-être bien qu'on fasse quelque chose sur telle ou telle zone » sur laquelle on constate aujourd'hui, là, instantanément, des problèmes réels.

Caroline VENDRYES, DRIEE, chef de la mission « Trame verte et bleue » : Pour compléter sur le premier volet de votre question : v Vous l'avez entendu, effectivement dans un document de ce type ce sont les enjeux régionaux, et les réponses régionales envisagées, ou en tout cas signalées, ou les alertes je dirais, que nous pouvons faire ressortir au travers de l'analyse qui est conduite. Et on ne peut pas dire « si je ne fais rien, et dans la mesure où le SRCE n'a rien dit, ça n'est pas grave ». En revanche, le SRCE, s'il a bien vocation à faire sortir les enjeux régionaux, il a aussi un autre intérêt. Et là peut-être qu'il peut être un élément éclairant et notamment pour les décisions infrarégionales. C'est-à-dire qu'il y a une dimension de connaissance. En revanche on sait que la connaissance acquise, notamment au travers de l'étude en cours, peut être un élément nouveau à apporter aux dossiers régional et infrarégional pour éclairer notamment les choix qui seront faits dans un PLU, dans un SCOT. Donc ce volet connaissance, qui n'est pas la partie je dirais qui s'impose aux documents d'urbanisme, va pouvoir éclairer la dimension qui aujourd'hui est déjà réelle pour tout document d'urbanisme, c'est-à-dire comment on fait pour favoriser le maintien ou la restauration des continuités. Ça c'est quand même quelque chose pour lequel le SRCE constitue un atout complémentaire, et qui figurera parmi les outils mis à disposition des collectivités.

Philippe GOUTEYRON, bureau d'études RCT : Merci, une dernière question ou remarque, et on passe à la sous-trame suivante.

Marc LAPORTE, Centre régional de la propriété forestière Ile-de-France : Oui c'était par rapport à la discussion sur l'historique, je voulais savoir si pour définir ces corridors de biodiversité vous vous êtes inspirés de l'étude qui est en cours. Alors peut-être que vous ne la connaissez pas, ça s'appelle le projet DISTRAFOR, dispersion de la trame forestière, qui est fait par Frédéric Archaux, donc je ne me rappelle plus s'il est de l'INRA ou du CEMAGREF, IRSTEA maintenant, donc qui étudie sur la région parisienne, donc dans ce secteur là, les forêts anciennes et la façon dont les forêts diminuent ou augmentent en fonction des activités humaines. Donc là vous aurez une idée de la répartition des forêts anciennes et de la façon dont ça se comporte. Alors est-ce que vous avez connaissance de cette étude, est-ce que vous vous en êtes inspirés ?

Jean-Christophe KOVACS, bureau d'études Ecosphère : Non, on n'a pas connaissance de cette étude et ce serait intéressant effectivement d'en prendre connaissance. Est-ce qu'elle est publiée ?

Marc LAPORTE, Centre régional de la propriété forestière Ile-de-France : Non, elle est en cours.

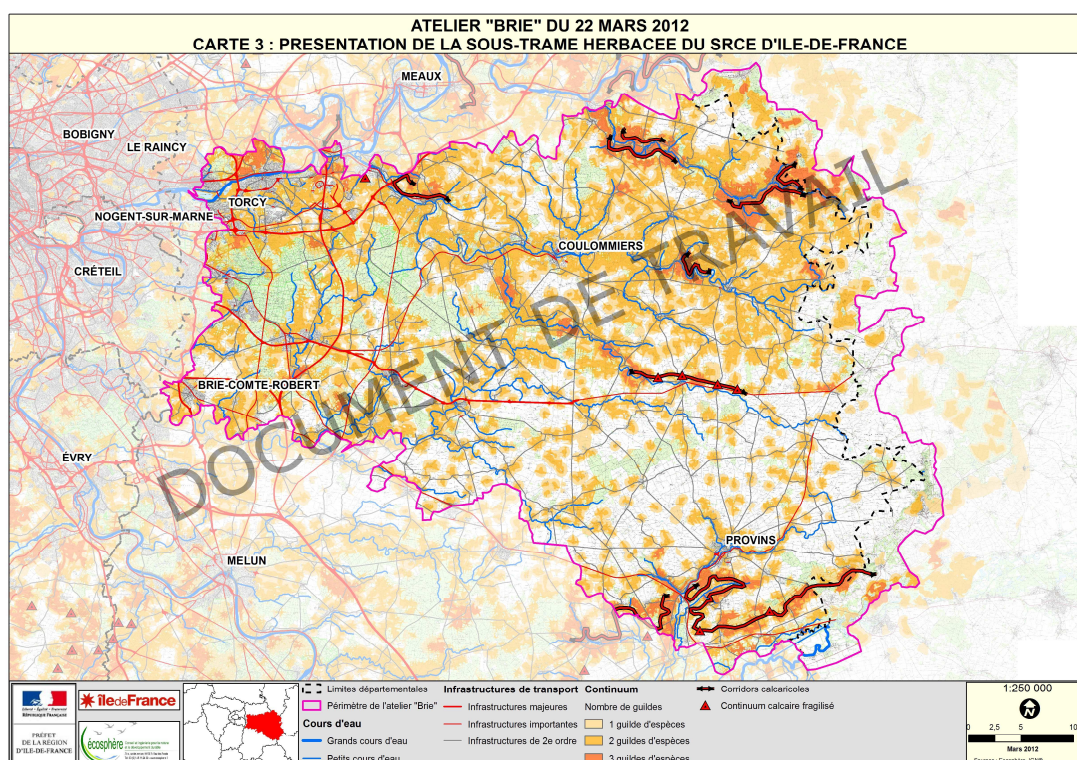
Jean-Christophe KOVACS, bureau d'études Ecosphère : Ah, voilà, faut qu'on ...

Marc LAPORTE, Centre régional de la propriété forestière Ile-de-France : Il y a déjà des premiers résultats.

Jean-Christophe KOVACS, bureau d'études Ecosphère : Oui, alors c'est tout la difficulté ... enfin je vais tout à fait dans votre sens, si on peut avoir des résultats on serait très intéressés, mais c'est la difficulté de récupérer des éléments des études en parallèle, mais oui, vu le sujet que vous indiquez c'est très intéressant.

Philippe GOUTEYRON, bureau d'études RCT : Merci, on passe maintenant à la présentation d'une autre sous-trame, la deuxième, la sous-trame herbacée.

Echanges relatifs à la sous-trame herbacée



Christophe PARISOT, Seine-et-Marne environnement : Quelle est la taille minimum qui est prise en compte pour pouvoir générer une tache justement ?

Jean-Christophe KOVACS, bureau d'études Ecosphère : Alors, très bonne question en l'occurrence, c'est une excellente question qu'on ne nous avait encore jamais posée jusque là. Ça pose le problème de la taille des réservoirs. En réalité ce que vous ne voyez pas, et c'est pour ça qu'on peut vous rassurer sur la notion de réservoir de biodiversité telle qu'elle est utilisée, c'est bien une approche institutionnelle, mais la réalité de ce qu'on utilise pour le modèle c'est autre chose. Et on part des réservoirs de biodiversité institutionnels, bien sûr, mais on part également d'autres espaces à partir du moment où on a une taille critique minimale. Cette taille critique elle est variable selon les guildes sur lesquelles on travaille. Pour certaines guildes, par exemple si on travaille sur le cerf c'était 1000 hectares minima en l'occurrence de taille critique de boisement, qu'ils soient en réservoirs de biodiversité ou pas. Si on travaille sur les grands mammifères, de mémoire ça doit être autour de 200 hectares. Si vous travailliez sur des papillons forestiers c'était sur des surfaces plus petites. Si on travaille sur les papillons des pelouses calcaricoles là on a pris comme point de départ, parce que dans l'occupation des sols c'est important de ne pas oublier les petites taches qui existent çà et là, on a pris un hectare. Donc je pourrais vous le donner pour les différentes guildes mais il y en a beaucoup.

Christophe PARISOT, Seine-et-Marne environnement : Justement, c'était ma deuxième question. C'est très difficile de se prononcer sur les cartes, parce qu'on parle de guildes mais on ne sait pas le contenu des guildes donc moi je suis un peu sec quelque fois pour répondre et justement est-ce qu'il y

a moyen de connaître le contenu des trois guildes qui ont été prises en considération pour chacune des cartes, de façon à se faire une idée et à mieux interpréter ces cartes.

Jean-Christophe KOVACS, bureau d'études Ecosphère : Oui là il y a les petits mammifères, genre hérisson, qui ont été pris en considération, comme l'espèce la plus généraliste capable de se disperser partout, et donc il fallait rendre compte notamment de la capacité à aller dans des jardins ruraux, des choses ce genre là, ce qui n'est pas facile à modéliser, je peux vous l'assurer. La deuxième guildes c'est les papillons. Là il y en a quatre (des guildes) en l'occurrence puisqu'on a pris les papillons des pelouses calcaires. Il y a les orthoptères des prairies. Et j'ai oublié la quatrième ... les reptiles ! Ça me revient. Les reptiles les plus généralistes des trames herbacées. C'est-à-dire dedans il y a la coronelle, enfin les plus généralistes entre guillemets, ce n'est pas une espèce ... on ne marche pas dessus tous les jours, mais la coronelle, mais aussi les lézards les plus fréquents, etc.

Marylène VERGNOL, Conseil général de Seine-et-Marne : Alors merci, vous avez répondu à la question qu'on se posait. Et la deuxième c'était, les corridors, ils ne sont pas obligatoirement continus, ils peuvent être en pas japonais, etc. Or là j'ai l'impression que les traits rouges, les flèches, elles ont été faites en continu, quand il y avait une continuité, et non pas quand on avait cette possibilité de pas japonais.

Jean-Christophe KOVACS, bureau d'études Ecosphère : Alors, non, ça c'est lié à l'échelle, c'est tout à fait normal que vous disiez ça parce que c'est invisible au 1/260 000ème, mais si vous zoomiez, alors nous on utilise des modèles, enfin là je l'ai pas emporté, la dernière fois je l'avais emporté mais on ne l'avait pas utilisé donc je l'ai pas fait, mais on pourrait vous faire une démonstration, c'est beaucoup plus spectaculaire en réalité que ce que vous voyez. Quand on zoome on peut zoomer y compris en dessous du 1/25 000ème. On ne dit pas qu'on est juste à ces échelles là mais on a quand même une assez bonne idée. Et vous voyez évidemment si vous travaillez au 1/25 000ème ou au 1/10 000ème, là vous voyez qu'il y a des ruptures. Simplement on utilise, il y a un outil mathématique qu'on a en partie employé qui s'appelle le chemin de moindre coût, c'est-à-dire qu'on regarde par où les espèces passeraient le plus facilement sur des axes qu'on a définis. Et donc on suit évidemment là où il y a le plus de continuités possibles.

Mais évidemment vous avez des discontinuités, si on considère que ces discontinuités sont importantes, difficilement franchissables par l'ensemble des guildes que nous traitons, liées à la trame en question, la sous-trame en question, c'est-à-dire pour les trois guildes combinées, par exemple pour le milieu herbacé, à ce moment là on s'arrête et effectivement on fait apparaître une rupture. Ça ne veut pas dire que certaines espèces ne sont pas capables de passer ces ruptures. Par exemple ici, vous voyez qu'on n'a pas fait apparaître de continuité, c'est parce que nous estimons que pour l'ensemble des trois guildes c'est très compliqué, c'est presque pas possible que les trois guildes arrivent à circuler de façon significative. Ça ne veut pas dire jamais. Alors il y a aussi un point, enfin je ne vais pas faire de cours d'écologie, et puis il faut aussi laisser la salle parler mais en réalité derrière il y a une notion d'écologie qui est complexe à étudier qui est : combien de passages il faut pour arriver à collecter une population ? Est-ce que c'est un passage régulier tous les jours ? Est-ce que c'est un passage une fois par an ? Est-ce que c'est un passage accidentel tous les dix ans qui peut être suffisant pour permettre un minimum de brassage génétique, etc.

Et à cette question là il n'y a pas de réponse homogène puisque ça dépend malheureusement de l'écologie de chaque espèce, de chaque groupe, et donc il y a fallu, nous, parce que ce n'est pas possible de tout modéliser, qu'on fasse des choix par rapport à ça, et le choix que nous avons fait en gros c'est du déplacement annuel. C'est-à-dire qu'on considère une aire de dispersion possible dans l'année. Mais il faut savoir qu'il y a des espèces qui arrivent sur plusieurs générations à faire des déplacements plus importants que ça. Et ça ne constitue pas donc des points de blocage absolus.

Simplement, il est clair que si je reprends mon exemple, ici, en continuité, le long des coteaux, ça ne circule pas trop mal et il y a bien des interactions régulières, probables, entre les espèces qui utilisent ces milieux. Alors qu'entre là et là on voit bien qu'on arrive, mais ça devient plus compliqué, ça concerne moins d'espèces et c'est probablement plus long pour arriver à passer de là à là. Alors après on peut évidemment se servir de ce genre d'outils pour réfléchir sur des stratégies. « Pourquoi ici il y a une rupture ? », c'est la question qu'il faut se poser. Soit la géologie n'est pas favorable, bon bah la géologie on ne va pas la changer, on ne va pas remettre du calcaire ou je ne sais pas quoi. On peut très bien avec des zones de placage limoneux qui rendent difficile pour les espèces le passage de là à là. Bon bah ce n'est pas grave, ce qui n'empêche pas d'ailleurs, que parfois, avec des conditions climatiques particulières certaines espèces de papillons, ou je ne sais pas quoi, ou orthoptères qui volent très bien, arrivent de là et peuvent passer là certaines années avec des variations selon les conditions climatiques, selon les explosions de population, etc.

Par contre imaginons maintenant que ce ne soit pas un problème de géologie et que c'est un problème d'occupation des sols, que c'est soit très agricole, avec une intensification, soit on a laissé, c'est exactement l'inverse, on a laissé se recoloniser tous les boisements, et les anciennes pelouses calcicoles sont toutes fermées. Et bien évidemment on voit bien que là il y a un axe de proposition qui peut être fait à l'échelle régionale en disant qu'il serait souhaitable, soit d'avoir une politique de réouverture d'habitat, en relation bien sûr avec les propriétaires, avec des aides, avec différentes choses, ou au contraire, sur l'agriculture, d'ouvrir éventuellement sur des possibilités d'actions, genre bandes enherbées, ou d'autres solutions, jachères ou autres, qui permettraient de faire des zones-relais.

Philippe GOUTEYRON, bureau d'études RCT : Merci pour cette explication, d'autres questions ? Oui ?

Maxime ZUCCA, Natureparif : Est-ce que vraiment les zones boisées représentent des obstacles pour ces espèces là, systématiquement ? Et est-ce que du coup il y aura aussi une carte qui regroupera un peu les différents habitats ? Je ne sais pas si ...

Jean-Christophe KOVACS, bureau d'études Ecosphère : Alors il est souhaitable d'avoir une carte de synthèse, j'avoue que pour l'instant elle n'est pas prête, on n'est pas prêt pour le faire, et honnêtement on se gratte la tête pour savoir comment on va représenter ça. Tout simplement parce que, là on vient seulement de faire deux sous-trames, il y en a deux autres à venir. Et la nature ce n'est pas quelque chose qui est ordonné, enfin bien sûr que si, la nature est bien faite, mais en l'occurrence c'est très compliqué à représenter et il y a des éléments qui sont contradictoires. Bah je regrette, les forêts peuvent être des coupures des espèces qui sont à répartition herbacée, et inversement, les formations herbacées ou autres peuvent éventuellement être un handicap pour certaines espèces forestières. Si vous avez du pique-prune, qui est un petit coléoptère associé aux vieux, aux très vieux arbres, si vous avez plusieurs kilomètres avec de belles pelouses calcaires et sans un vieil arbre vous n'aurez pas de pique-prune, il aura du mal à passer de l'un à l'autre.

Mais ça c'est la nature j'en envie de dire. Je reviens donc à ce que j'ai dit tout à l'heure, il faut rester proche du terroir. C'est-à-dire qu'on ne va pas transformer l'espace en essayant de reconstituer des liaisons dans tous les sens pour toutes les sous-trames, etc. Il y a des choix territoriaux qui vont devoir être faits en fonction d'enjeux stratégiques biologiques.

Philippe GOUTEYRON, bureau d'études RCT : Merci, alors on prend vraiment une dernière question.

Marylène VERGNOL, Conseil général de Seine-et-Marne : Oui, je pense que c'est d'autant plus vrai avec les espèces invasives parce qu'on n'en a pas du tout parlé mais il y a bien des continuités à ...

Jean-Christophe KOVACS, bureau d'études Ecosphère : A ne pas créer.

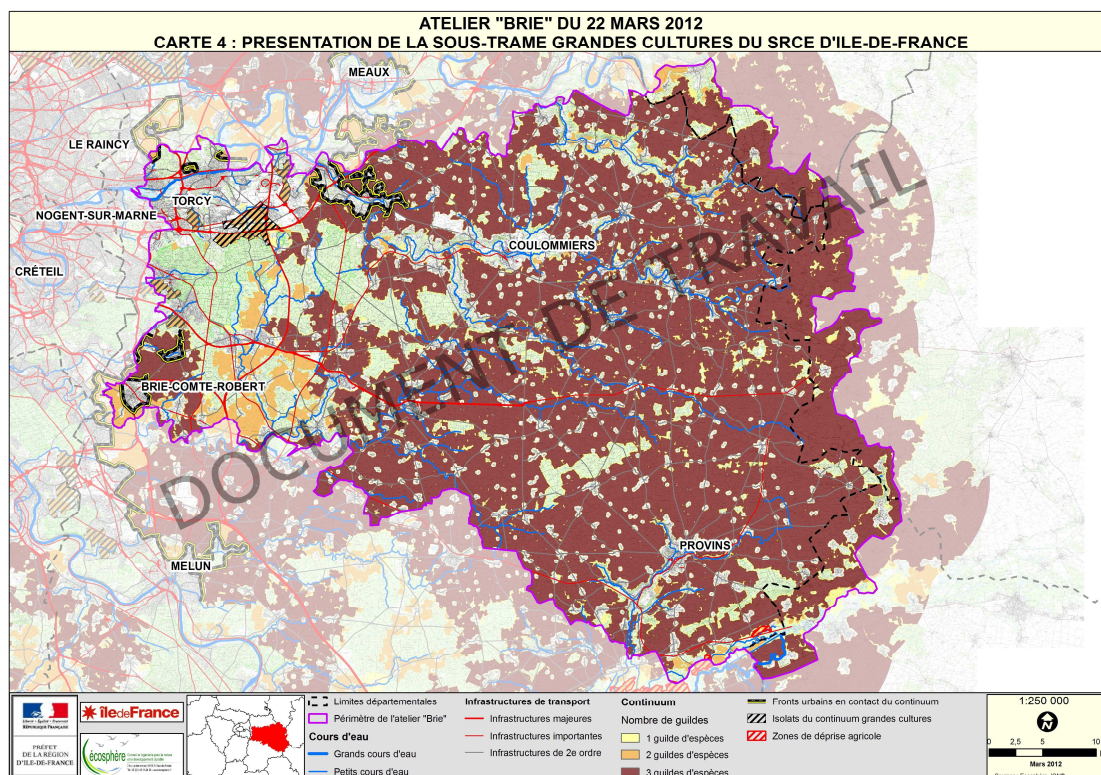
Philippe GOUTEYRON, bureau d'études RCT : Oui, la dernière, Monsieur.

Florent HEITZ, association ARNASSEN, et Nature environnement 77 : Je vais être rapide. Je vous entends parler de bandes enherbées, et effectivement les bords de cours d'eau n'apparaissent pas dans un secteur très agricole, il y a pourtant des continuités qui peuvent exister.

Jean-Christophe KOVACS, bureau d'études Ecosphère : C'est un problème d'échelle. Elles sont analysées dans notre travail mais vous ne pouvez pas les voir à cette échelle là. Comme les bermes des bords de route, vous ne pouvez pas les voir pourtant elles y sont. Vous zoomez, si on travaillait au 1/25 000ième vous verriez toutes les continuités, les chemins agricoles, les choses comme ça.

Philippe GOUTEYRON, bureau d'études RCT : Donc merci, on passe maintenant à la troisième sous-trame, la sous-trame grandes cultures.

Echanges relatifs à la sous-trame grandes cultures



Colette HUOT-DAUBREMONT, CORIF (Centre ornithologique Ile-de-France) : Est-ce que les traitements phytosanitaires sur les terres agricoles ont été pris en compte sur ce genre de cartes ? Parce que je suis quand même assez surprise, des espèces des milieux agricoles, en tout cas niveau oiseaux, sont en chute libre, quand on voit une carte comme ça on ne comprend pas du tout pourquoi. Je voudrais savoir si vraiment c'était juste « il y a un espace agricole, tout va très bien », ou il y a autre chose qui a été vu ?

Jean-Christophe KOVACS, bureau d'études Ecospère : Non, dans ces espaces agricoles on n'a pas dit que tout allait bien. En l'occurrence il y a des choses qui ne sont pas représentables cartographiquement parce que c'est une information qu'on n'a pas, et notamment on n'a pas le détail de façon systématique. Evidemment on ne sait pas le traitement à la parcelle, donc c'est une information qu'on n'a pas. Mais effectivement, c'est une bonne question, qui me permet d'indiquer que ce n'est pas parce qu'il y a une trame qui apparaît que c'est significatif de tout est super, c'est formidable, tout va bien, etc.

J'en profite d'ailleurs pour vous dire un point méthodologique que j'ai oublié de vous mentionner, qui est important. On a fait une zone d'exclusion de 200 mètres autour des villages, des hameaux, etc., à partir du moment où ils avaient une surface significative. C'est-à-dire qu'on s'aperçoit, alors là ce sont des études statistiques que l'on a fait sur d'autres zones, pas en Ile-de-France, mais sur lesquelles on avait des populations très importantes de busards, ou d'autres espèces d'ailleurs, les densités étaient moindre aux abords des habitations qu'à l'extérieur pour les espèces qui sont vraiment les espèces

des plaines agricoles, j'entends par là les busards, l'œdicnème criard, ou d'autres espèces de ce type là. Alors je mets ça de côté mais sachez que déjà il y a une zone d'exclusion qui a été prise en compte, c'est pour ça qu'il y a des trous qui peuvent paraître importants parfois.

Alors une fois que j'ai dit ça, pour répondre à la question, dans le SRCE il a vocation à proposer des pistes et un certain nombre d'actions en faveur de la valorisation des réservoirs de biodiversité, bien sûr, mais là quand je dis réservoirs de biodiversité je parle dans leur ensemble. On ne va pas dire « tel réservoir il faut faire ça, tel autre il faut faire ça », donc c'est générique bien évidemment, il peut y avoir des actions qui peuvent être proposées et également des actions en matière de bonne pratique agricole qui seront indiquées. Maintenant le SRCE n'a pas vocation à refaire la politique agricole de la France, hélas, et d'être extrêmement directif dans ce domaine là mais il y aura des propositions qui seront faites en matière agricole, ou dans d'autres domaines d'ailleurs.

Philippe GOUTEYRON, bureau d'études RCT : Monsieur ?

Florent HEITZ, association ARNASSEN, et Nature environnement 77 : Est-ce que vous avez pris en compte aussi les espèces migratoires. Parce que sur certains territoires agricoles on voit arriver en hiver des espèces d'oiseaux qui stationnent dans des espaces relativement importants. Donc là la taille est importante.

Et d'autre part, justement on serait intéressés par les guildes, qu'est ce qu'il y a dedans ? Le faucon crécelle par exemple, est-ce que ...

Jean-Christophe KOVACS, bureau d'études Ecosphère : Non, il n'a pas été pris en considération. Donc pour prendre cet exemple du faucon crécelle, dans les guildes qui ont été retenues pour les espaces agricoles il y a des espèces comme le bruant proyer auquel j'ai fait allusion, il y a des insectes qui ont été définis par l'OPIE (Office insectes environnement), honnêtement, n'étant pas entomologiste je ne les ai plus bien en tête ... oui, le bourbon grisé, on me souffle, et puis également des orthoptères etc., c'est Serge Gadoum, bien connu des naturalistes, qui a fait ces propositions là notamment. Et il y a d'autres espèces qui sont liées aux espèces agricoles mais la sélection des espèces obéit à une norme bien déterminée et il y a des espèces qui n'ont pas été retenues dans ce domaine là. Donc comme j'y ai fait allusion il y a les busards qui sont pris en considération. Après vous avez parlé de l'hivernage. Vous faites allusion notamment à l'hivernage du vanneau huppé et du pluvier doré, là où il y a des bandes importantes sur certains secteurs et qui sont dans des zones bien déterminées, même s'ils peuvent varier un petit peu. Ça aurait été intéressant de prendre en considération mais non, ça ne l'a pas été. Ceci dit il se trouve qu'il y a un bon recouvrement avec la problématique busard, entre guillemets. C'est-à-dire qu'on les retrouve pour l'essentiel quand même en zone brune de nos cartes.

Christophe PARISOT, Seine et Marne environnement : Est-ce que vous avez pris en compte la taille du parcellaire ? Puisque justement, des espèces comme le bruant proyer, des insectes, et justement ce que disait Colette, il y a forcément un impact de la simplification du parcellaire agricole et ce qui pourrait remettre en cause un certain nombre de continuités qui là paraissent en effet toutes en bonne santé.

Jean-Christophe KOVACS, bureau d'études Ecosphère : Ce n'est pas une « santé » qui est représentée, je le redis, je l'ai dit tout à l'heure.

Christophe PARISOT, Seine et Marne environnement : Oui mais là c'est un fonctionnement pour les trois guildes, donc ça prouve que mêmes les espèces arrivent à se déplacer, or là pour avoir prospecté dans les champs on voit que ça ne passe pas très bien.

Jean-Christophe KOVACS, bureau d'études Ecosphère : Oui, enfin ça dépend à quel groupe on s'intéresse, mais le problème c'est qu'il y a beaucoup de variabilité en fonction de l'assolement, et puis en fonction surtout des variations agricoles. Et là le problème c'est qu'on travaille pour les générations futures, on ne travaille pas à l'instant T donné exclusivement. Je m'explique, si on regarde la situation il y a quinze ans, il y a eu à un moment donné une crise importante sur le plan agricole et une mise en jachère avec un pourcentage significatif de terres agricoles, on est arrivé avec à peu près autour de 5-6% de terres agricoles en jachère sur le territoire national. Et je peux vous dire que quand on a fait un inventaire à ce moment là on a retrouvé plein de choses à plein d'endroits qu'on avait pas revu, avec des redécouvertes entre guillemets d'espèces qu'on ne pensait pas revoir à ces endroits là. Ce qui montre aussi une capacité de résilience, de dispersion, pour un certain nombre de groupes. Alors il y a des groupes c'est pas facile, c'est très lent, et puis il y a des groupes pour lesquels c'est plus rapide. Ça c'est le premier point.

Le deuxième point en l'occurrence c'est qu'on s'aperçoit que, deuxième expérience, on a fait des inventaires sur des zones en gestion bio, eh bien je peux vous dire, je passe sur le fait que c'est peut-être meilleur pour la santé, fin de la parenthèse, mais en tout cas sur le plan de la biodiversité y'a pas photo, sur les zones qui sont en bio il y a une explosion de la biodiversité qui est très intéressante et ça ça dépend complètement en l'occurrence des secteurs. On a notamment fait un travail qui est d'ailleurs à la frontière de cette zone là, de l'autre côté, c'est dans l'Yonne, sur le secteur de Pailly où il y a une des plus grandes zones bio, de production bio, sur plus de 300 hectares d'un seul tenant, c'est carrément ... les densités de rapaces n'ont plus rien à voir. Moi je me suis retrouvé dans des zones comme je n'en avais plus vu depuis des années. Donc ça montre qu'il y a des capacités de résilience. Quelqu'un faisait allusion au faucon crécerelle tout à l'heure, notamment sur ces zones là, là on retrouve comme par hasard plein de faucons crécerelles. Donc je pense qu'il faut avoir une approche plutôt dans ces cas là de politiques générales, mais là ce sera à la DRIEE, à la Région évidemment, on travaille avec eux sur ces questions là mais c'est ce qui vient après. Là on discute un peu trop tôt de choses qui ne sont pas définies. Mais il s'agit plus de définir une politique d'ensemble que d'avoir une réaction circonstancielle à tel territoire.

Sinon, pour répondre clairement à la question, on n'a pas fait un travail sur la taille des parcelles. Ça serait imaginable mais c'est bourré de biais. On a les parcelles, on pourrait les croiser, seulement les parcelles ne correspondent pas à la taille réelle des parcelles agricoles. C'est-à-dire que quand vous avez localement des parcelles en lanières, par exemple, très proches, en fait l'exploitant lui, il regroupe 50-60 parcelles et il fait une culture. Et ça on ne le sait pas, ça on n'a pas l'information.

Intervenant : Ca s'appelle les îlots PAC.

Jean-Christophe KOVACS, bureau d'études Ecosphère : Oui, on a les îlots PAC mais les îlots PAC c'est des composites en fait.

Sophie THIBAUT DE CHANVALON, Conseil régional de Champagne-Ardenne : Je me pose la question de savoir la sélectivité en fait des guildes, parce que là du coup on a l'impression que la carte se rapproche peut-être d'avantage de l'occupation du sol pour le coup. Et ...

Jean-Christophe KOVACS, bureau d'études Ecosphère : Non, là on a choisi des guildes qui étaient relativement peu sélectives, mais c'est très compliqué d'être sélectif en zone agricole parce qu'on se heurte à ce moment là à la problématique des variations dans les cultures, dans le choix des cultures et autres, c'est-à-dire que ce qui devient dominant, c'est des points qui ont notamment été mentionnés par Colette, c'est-à-dire que ce qui devient le plus dominant, ce qui serait intéressant c'est la gestion agricole elle-même, mais on ne l'a pas.

Sophie THIBAUT DE CHANVALON, Conseil régional de Champagne-Ardenne : On s'interroge du coup sur la notion des réservoirs de biodiversité et des corridors sur cette trame ...

Jean-Christophe KOVACS, bureau d'études Ecosphère : Eh bien c'est pour ça que j'ai dit qu'il n'y avait pas de corridors, et elle n'a pas d'intérêt à ce stade là. Le seul intérêt pour ces cartes, à mon sens, vous avez le droit d'avoir évidemment des avis différents, mais pour nous c'est d'identifier les zones de menace, et les pressions sur les zones agricoles. Et l'autre point c'est de proposer des mesures, c'est-à-dire d'avoir des actions vers le monde agricole, sinon ça n'a pas d'intérêt.

Caroline VENDRYES, DRIEE, chef de la mission « Trame verte et bleue » : Je rajouterai que ce qui est important aussi c'est qu'à un moment ça se croise. On a vu que ce sera difficile mais que l'exercice sera tenté quand même, et qu'il y a forcément une interaction très forte entre ces milieux ouverts et cultivés et la forêt par exemple, la sous-trame boisée. Donc la question va être à un moment donné aussi d'arriver à s'interroger sur les interfaces et à croiser ces sous-trames.

Marc LAPORTE, Centre régional de la propriété forestière Ile-de-France : J'ai une petite interrogation par rapport à ces espèces, c'est que, rassurez-moi, les espèces des guildes ce sont bien des espèces qui sont dans des listes ? Ou bien ce sont des espèces que vous avez, vous, estimées devoir figurer dans les guildes. Parce qu'en principe on doit étudier la biodiversité par rapport aux espèces qui ont été définies, pour lesquelles il y a des problèmes de continuum. Si on prend des espèces pour lesquelles il n'y a pas de problème de situation de continuum évidemment on aura des taches comme celles qu'on nous présente. Alors rassurez-moi.

Caroline VENDRYES, DRIEE, chef de la mission « Trame verte et bleue » : Alors comme tout à l'heure Jean-Christophe l'a présenté, les espèces qui sont retenues ne sont pas forcément celles pour lesquelles il y a un problème de continuum, mais celles pour lesquelles l'espèce en question est une bonne espèce : ou indicatrice, ou outils, ou parapluie. Et selon les méthodes qui sont retenues à un titre ou à un autre. Mais il n'y a pas forcément un « problème ». Elles sont révélatrices de la fonctionnalité d'une sous-trame, et c'est en lien avec la fonctionnalité de cette sous-trame qu'elles sont utilisées.

Ensuite, effectivement, comme l'a signalé Jean-Christophe tout à l'heure également, il y a trois catégories d'espèces. Celles qui figurent sur la liste aujourd'hui arrêtée dans le projet de décret dans les orientations nationales que vous connaissez bien. Celles qui sont dites régionales, qui ont été les espèces complémentaires qui ont été choisies par le CRSPN pour le SRCE francilien. Et enfin un certain nombre d'espèces qu'Ecosphère, pour vérifier son modèle, utilise dans le cadre de ses travaux, et sur lesquelles pour le moment nous ne nous prononçons pas, en tout cas le CRSPN ne les a pas retenues au titre des espèces régionales. Voilà, donc vous voyez que la liste à laquelle vous faites référence c'est bien la liste qui associe deux catégories d'espèces, celles pour lesquelles l'Ile-de-France a une responsabilité,, les espèces dites de cohérence Trame verte et bleue. Et les espèces régionales que le CRSPN a considéré utiles, bonnes indicatrices, pour travailler sur le SRCE. Ce sont bien ces deux catégories là dont on parle dans la liste régionale.

Marc LAPORTE, Centre régional de la propriété forestière Ile-de-France : Par rapport aux remarques qui ont été faites sur les espèces, pour plus de clarté, et pour bien qu'on se comprenne, parce qu'on nous demande quand même des avis, est-ce que vous pouvez systématiquement, par trame, nous donner la liste des espèces par guildes ? Et combien de guildes ont été retenues par trame, et, à l'intérieur d'une guildes, quelles sont les espèces qui ont été retenues ? Parce que là, on va avoir des surprises j'ai l'impression.

Jean-Christophe KOVACS, bureau d'études Ecosphère : Vous aurez beaucoup moins de surprises ... en fait je crois que vous vous méprenez sur le rôle des espèces. Parce que le but ce n'est pas d'être favorable à telle ou telle espèce, c'est pas du tout l'objet, mais absolument pas. L'objet c'est, à travers des espèces témoins, de voir comment c'est susceptible de circuler en fonction de l'exigence écologique de l'espèce. On n'est pas en train de dire, il va falloir, c'est obligatoire attention, faire un corridor à hérissons, ou un crapauduc obligatoire, ce n'est pas du tout ça l'objet. C'est-à-dire l'objet c'est simplement de vérifier comment ça circule, et d'avoir des espèces témoins des relations entre les zones, quelque soi, et donc simplement on prend le plus d'espèces possibles. Quand on a travaillé sur les amphibiens par exemple, on le verra après, on prend un maximum de données d'espèces d'amphibiens, et quand on travaille sur les oiseaux, on a travaillé avec le CORIF qu'on remercie d'ailleurs pour la fourniture des informations, c'est des informations à l'échelle communale, mais c'est simplement de vérifier dans les communes concernées, par rapport aux espèces qui étaient visées, on a bien, c'est plausible si vous voulez, c'est-à-dire que le modèle donne quelque chose qui est bien envisageable, et ainsi de suite.

Donc l'objet n'est pas de sacraliser cette liste d'espèces, la loi n'est pas du tout faite pour ça. La loi ne dit pas « voilà la liste des espèces sur laquelle il va falloir travailler sur les continuités ». Elle dit « voilà les espèces qui sont des indicateurs », qui sont les indicateurs de cohérence interrégionale, sur lequel vous devez vérifier comment ça fonctionne. Bien évidemment chaque région est libre d'en ajouter autant qu'elle veut, ce n'est pas un problème, et ça ne change pas grand-chose au résultat final. Parce qu'en fait il faut qu'on ait des combinaisons d'espèces qui permettent de rendre compte des différents modes de dispersion, c'est tout. C'est une vocation purement technique, il n'y a aucun enjeu politique derrière, ou autre. Les enjeux politiques se jouent ensuite quand il faut définir les actions, les axes de mesures qu'il faut mettre en œuvre.

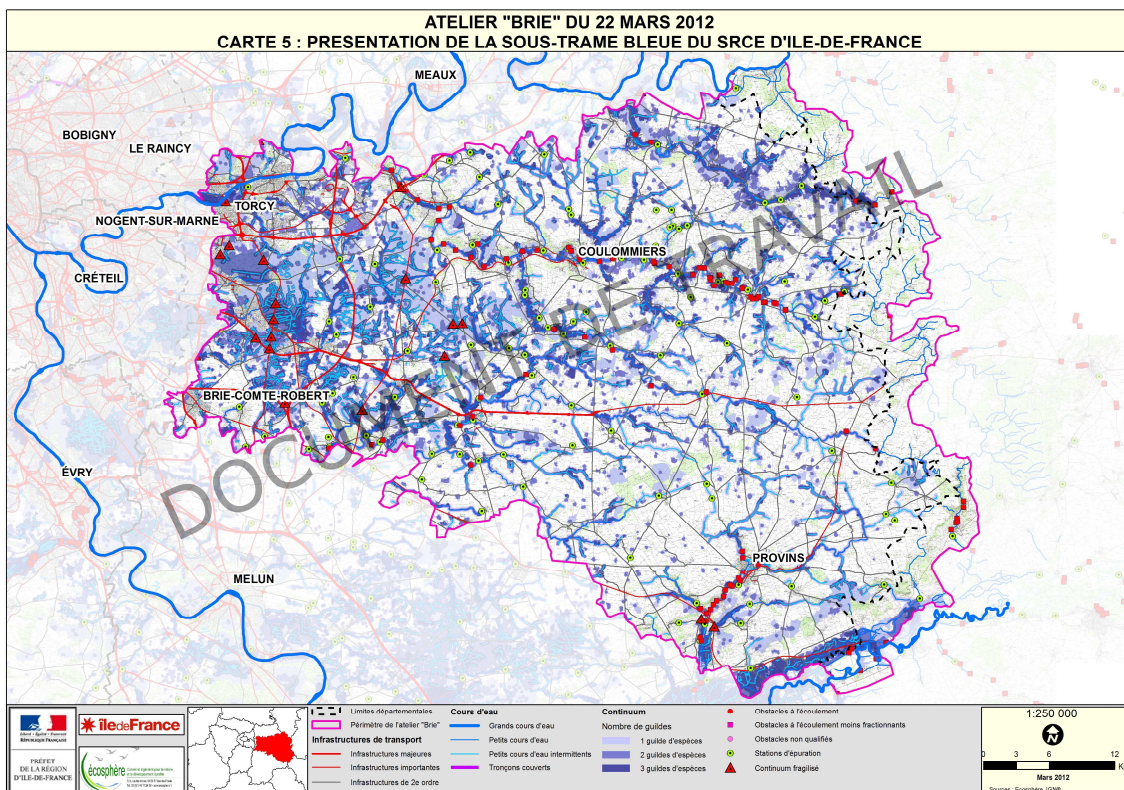
Philippe GOUTEYRON, bureau d'études RCT : Une dernière question sur cette trame grandes cultures ?

Marylène VERGNOL, Conseil général de Seine-et-Marne : Moi j'ai juste un problème de légende, je veux bien trois couleurs ; marron, orange, et jaune ; et je vois sur la carte une quatrième, c'est le vert, avec un dégradé de vert sur la région de Brie-Comte-Robert. Et en plus on a du blanc alors ...

Jean-Christophe KOVACS, bureau d'études Ecosphère : Non ça n'a rien à voir, c'est tout simplement le fond qui est utilisé, c'est le SCAN 25, et c'est simplement le scan, c'est les forêts. Mais qui ne sont évidemment pas des espaces agricoles, donc voilà.

Philippe GOUTEYRON, bureau d'études RCT : Merci, on peut donc passer à la dernière des sous-trames, la sous-trame eau, la sous-trame bleue.

Echanges relatifs à la sous-trame bleue



Christophe PARISOT, Seine-et-Marne Environnement : Pourquoi on ne retrouve pas sur les différentes cartes, alors ça a déjà été dit pour les pelouses mais ..., les continuités qu'on peut voir figurer pour la forêt justement, sur la forêt on a clairement des traits qui sont marqués. Pour les pelouses on a clairement des pelouses calcaires qui sont marquées, et là on ne voit rien du tout de figuré. Donc la notion de continuité ne figure pas vraiment sur la carte.

Jean-Christophe KOVACS, bureau d'études Ecosphère : Alors c'est un travail je dirais pour nous qui reste à faire et qui est complexe. Alors pour l'instant on n'a pas finalisé je dirais la façon dont on va exploiter les données. La carte est complexe en fait à lire, on le voit, et ce qui est plus important c'est les continuums plutôt que les corridors. Alors par contre est-ce qu'il y a des corridors cachés en quelque sorte derrière les continuums que l'on voit ? C'est le travail qu'on est en train de faire à l'heure actuelle. Mais là en tout cas on s'aperçoit qu'on a des taches, et en fait on est plus intéressés par le travail sur les taches, et les relations notamment dans les secteurs très riches en mares. Et on aurait tendance, actuellement c'est ce qu'on souhaiterait faire, plutôt identifier des patatoïdes, des secteurs dont il est important de maintenir les connexions entre les différents espaces, plus que des axes. Alors est-ce que derrière on pourra dessiner des axes stratégiques ? C'est possible, on ne le sait pas encore.

Philippe GOUTEYRON, bureau d'études RCT : D'autres questions ?

Christophe PARISOT, Seine-et-Marne Environnement : Pourquoi le travail de la DRIEE sur les zones potentiellement humides, notamment qui se basait par rapport à tout un travail SIG qui était quand même assez pertinent, n'a pas été réutilisé ? Pour voir les grands axes et notamment voir les zones potentiellement humides qui ont plus ou moins disparu.

Jean-Christophe KOVACS, bureau d'études Ecosphère : Il est entièrement utilisé, c'est la base de notre travail.

Christophe PARISOT, Seine-et-Marne Environnement : D'accord.

Jean-Christophe KOVACS, bureau d'études Ecosphère : C'est justement cette carte là, parce qu'il y a plusieurs cartes qui ont été établies en termes de zones humides, qu'on a pris en considération. Donc il y a cette carte là qui est en fait celle qu'on utilise, qui est derrière. Mais à partir du moment où on a des milieux humides ne veut pas forcément dire qu'on a des connexions, attention, et puis c'est des cartes de potentialité de zone humide. Et on a également regardé la carte d'alerte de zone humide mais là il y a trop de distorsions puisque la carte a pour objet de dire « Attention, dès que vous avez un maître d'ouvrage il faudra qu'il fasse des vérifications de zone humide » et on s'est aperçu que des secteurs qu'on connaissait bien, la zone d'alerte dépasse très largement les zones humides existantes, ce qui est normal puisque le but de la manœuvre c'est de vérifier, et pas de délimiter précisément. Donc la carte qu'on a utilisée, c'est exactement celle que tu cites. Alors elle est derrière, c'est ce qui nous a permis de définir si on est en zone humide ou pas.

Jean-Christophe KOVACS, bureau d'études Ecosphère : Madame ?.

Marylène VERGNOL, Conseil général de Seine-et-Marne : Je voulais savoir, pour les stations d'épuration, est-ce que vous avez indiqué uniquement celles qui étaient impactantes sur le milieu ou est-ce que c'était toutes les stations qui ont été reportées ?

Jean-Christophe KOVACS, bureau d'études Ecosphère : On n'a pas d'informations sur celles qui sont impactantes ou pas, donc c'est simplement un simple report des stations existantes puisque là on a la couche d'informations. Mais malheureusement on n'a pas ... alors on n'est pas en train de les montrer forcément, vous allez dire c'est quand même le résultat qui finit par arriver, mais nous ce qui nous intéressait c'était d'identifier s'il y avait des secteurs de station d'épuration qui sont sur des zones humides ou des secteurs à enjeu potentiel élevé en matière de cours d'eau, ou de zones humides. Et on ne peut pas les trier à l'heure actuelle. C'est-à-dire que nous avons une couche d'informations qui nous indique « station d'épuration », mais on n'a pas plus.

Christophe PARISOT, Seine-et-Marne Environnement : Pour compléter la question de Marylène, c'est vrai que ce serait quand même intéressant d'avoir non seulement les stations d'épuration, mais aussi les industries potentiellement impactantes sur le milieu aquatique.

Jean-Christophe KOVACS, bureau d'études Ecosphère : Oui mais pour ça il faut qu'on puisse disposer de couches d'informations qui existent. Donc je suis tout à fait d'accord, je suis 100% d'accord avec cette remarque. Alors on peut penser aussi à d'autres choses, il y a notamment les rejets thermiques, enfin il y a plein d'éléments qui pourraient être pris en considération. Mais malheureusement ce sont des informations qu'à l'heure actuelle nous n'avons pas de manière homogène. Il ne faut pas oublier qu'on travaille au niveau régional, donc on ne peut pas prendre une information isolée. Imaginons qu'on nous dise « il y a la centrale de Nogent-sur-Seine qui entraîne un panache thermique important qui peut éventuellement faire coupure pour certaines espèces ». Bon très bien, sauf que si on ne fait pas le travail de façon homogène à l'échelle de l'Ile-de-France il y a un vrai sujet. Donc il faut savoir s'arrêter au bon niveau, ce n'est pas le couteau suisse, c'est une

expression qui avait été utilisée qui m'avait bien plu, « le SRCE ou la TVB n'est pas le couteau suisse de l'écologie », c'est-à-dire qu'on ne peut pas tout faire avec, on entre dans une limite de travail, on se heurte à des difficultés à un moment donné, sans parler du temps de travail que ça nécessite.

Philippe GOUTEYRON, bureau d'études RCT : Oui.

Christine ZINETTI, association RENARD : J'aurais voulu savoir les guildes qui avaient été utilisées pour faire la trame bleue ? Et si vous aviez pris en compte les migrations de poissons ? Donc même si on est un petit peu loin de la mer si ça avait été envisagé ?

Jean-Christophe KOVACS, bureau d'études Ecosphère : Oui, ça fait partie des éléments. Alors là on combine pas mal de choses, c'est-à-dire que nous utilisons deux guildes différentes de libellules, on utilise également les batraciens évidemment, avec une composante ... alors on a testé deux guildes différentes de batraciens également pour un certain nombre d'habitats. Et après il y a un travail qui est fait sur la faune piscicole. Alors avec différents tests, on regarde aussi où se trouvent les écrevisses autochtones, on regarde différentes choses de ce genre là. Donc là c'est une combinaison puisqu'en réalité cette trame bleue elle doit être décomposée en deux sous-ensembles. Il y a l'ensemble zones humides de manière générale ; mares, mouillères ; mais la zone humide de manière générale elle est complexe et vous avez vu qu'elle est en partie couverte par des forêts humides, prairies humides, par la trame herbacée, etc. Et vous avez une partie qui est les cours d'eau, et là on travaille essentiellement sur la faune piscicole.

Caroline VENDRYES, DRIEE, chef de la mission « Trame verte et bleue » : Et je rajouterai juste qu'effectivement, ce travail qui est conduit de la même manière par sous-trames est largement complété, s'appuie largement, pour ce qui concerne la sous-trame bleue, sur des politiques existantes ou en cours de constitution, notamment le renouvellement des classements de cours d'eau.

Jean-Christophe KOVACS, bureau d'études Ecosphère : Oui, il ne s'agit pas de refaire ni le SDAGE ni autre, alors bien sûr il doit y avoir une interaction entre le SDAGE et le SRCE, dans les deux sens, qui a été mentionné tout à l'heure également par Caroline. Mais c'est un domaine où il y a déjà beaucoup d'actions qui sont lancées, il y a beaucoup d'opérations avec des documents de référence, etc., il y a des schémas piscicoles et tout ça. Et ça va être plus une sorte de synthèse en quelque sorte, uniquement pour la problématique continuités, on ne traite pas du reste, des données existantes plus que quelque chose qui va créer une information complètement nouvelle, elle n'a pas vocation pour ça.

Philippe GOUTEYRON, bureau d'études RCT : Une autre question sur cette trame bleue ? Pas de question ? Une dernière ?

Christophe PARISOT, Seine-et-Marne Environnement : On a parlé tout à l'heure de l'état des berges, donc le travail est en cours, mais l'aspect rectification des cours d'eau, il a été pris en compte ou pas ?

Jean-Christophe KOVACS, bureau d'études Ecosphère : Alors il y aura des propositions dans ce domaine là qui pourront être faites, éventuellement. C'est traité comme sujet, y compris les fossés agricoles, les cours d'eau intermittents, tout cela je ne l'ai pas traité mais ça fait partie de nos sujets. Et, ce que vous ne voyez pas peut-être à l'écran, je ne sais pas si on est très concerné sur ce territoire mais on l'est beaucoup plus sur d'autres, on a fait figurer également tout ce qui est tronçons souterrains par exemple de cours d'eau, il y a eu un certain nombre de cours d'eau qui ont été busés, etc., de manière parfois, c'est le moins qu'on puisse dire, un petit peu excessive, et ça constitue une coupure très, très, forte qui est prise en considération. Pour la petite histoire il a fallu corriger nous

même la base de données, y compris la BD CARTHAGE, des choses comme ça, il y a plein d'oublis de tronçons et ça a été un gros travail. Déjà ne serait-ce que de reconnecter tout ce qui pouvait exister, de traiter les oublis, etc., de savoir où ça passait quand c'était souterrain.

Parce que vous partez du principe que il suffit de prendre les éléments, mais non, il faut bien comprendre que les éléments ne sont pas toujours disponibles, ils ne sont pas toujours d'une qualité extraordinaire. En fonction des bases de données sur les cours d'eau par exemple les cours d'eau ne coulent pas au même endroit. Alors c'est un peu embêtant, si vous regardez les ponts par exemple, ce qui était une problématique très importante pour le passage des espèces. En fonction des bases de données les ponts ne sont pas aux mêmes endroits. Alors ce sont des écarts qui peuvent apparaître minimes pour vous sauf qu'en matière de modèle mathématique et de traitement on doit être exact, là nous ça n'a pas été très rigolo parce qu'on se retrouvait avec des choses très différentes selon les sources d'informations qu'on exploitait. Et parfois il fallait faire très attention parce que vous avez une base par exemple qui va être repérée sur une source d'informations à un endroit et vous allez avoir une buse à un autre endroit. Vous allez vous rendre compte que c'est soit là même, soit il y en a un qui en avait mentionné une, et l'autre qui en avait mentionné une autre qui existe réellement, et ainsi de suite. Donc c'est un travail de fourmis et ne rêvez pas, à un moment donné on se heurte à la disponibilité de l'information, et cette information doit être absolument numérique, c'est-à-dire, pour pouvoir être traité derrière, et pour pouvoir espérer avoir une représentation de la distribution des espèces, il faut pouvoir faire ça. C'est-à-dire qu'on ne peut pas saisir manuellement, c'est impossible à l'échelle de l'Île-de-France, ou alors il faut avoir des moyens très conséquents, saisir l'ensemble de toutes les petites études qui se sont succédées. On a fait une liste des études potentiellement exploitables, c'est simple on dépasse le millier d'études. Et on ne peut pas saisir les données dispersées dans 1000 études.

Florent HEITZ, association ARNASSEN et Nature environnement 77: Elle va être très brève. Il y a un lien entre cette carte et la carte précédente, c'est le drainage, donc comment est-ce qu'on a pris en compte le drainage dans cette étude ? Parce que les champs ont été drainés depuis la nuit des temps. Voilà, entre cette carte là et puis la carte des zones humides je pense qu'il y a un lien qui est le drainage des champs. Est-ce que vous en avez tenu compte ou pas ?

Jean-Christophe KOVACS, bureau d'études Ecosphère : Alors on en tient compte, pas à ce stade là. C'est-à-dire qu'on en tient compte en fait dans les propositions et autres. Il est clair par exemple que les réseaux de drainage, bon il y a des secteurs de toute façon c'est drainé, il y a une vocation agricole très marquée, etc., on ne reviendra probablement pas en tout cas au titre du SRCE sur ces politiques là, qui pourraient revenir au titre de la directive cadre sur l'eau ou d'autres applications, mais ce n'est plus le sujet du SRCE.

Par contre on aura des recommandations de renaturation, de traitement des fossés agricoles, des drains principaux. Il y a des choses très intéressantes qui ont été menées d'ailleurs par certaines agences de l'eau. Je pense à Rhin-Meuse, Rhin-Meuse a fait un guide du réaménagement écologique de tous les petits équipements hydrauliques agricoles, avec des choses très intéressantes à faire évidemment. C'est-à-dire que plutôt que d'avoir un fossé antichars au milieu des cultures il y a la possibilité évidemment de faire quelque chose qui a un rôle hydraulique, qui répond bien évidemment aux besoins de l'agriculteur, mais on lui demande une plus-value écologique mais en lui permettant de jouer un rôle également dans les continuités écologiques, etc., ça sera l'esprit du travail. Evidemment on ne pourra pas dire « ah dites donc, n'oubliez pas, ici chez Mr Durand, à 100 mètres de la ferme à gauche, il va falloir faire ça » mais ça va être des propositions génériques, en disant « il peut y avoir une aide, une politique à mener en matière de restauration des continuités agricoles ». Et je vais vous rassurer par rapport à l'agriculture, c'est-à-dire que la carte ne montre pas que tout va bien dans l'agriculture, par contre elle va permettre de dire que « voilà les grands axes stratégiques sur lesquels

on peut avoir une politique de reconquête », qu'est ce que c'est que la politique des arbres isolés, des alignements d'arbres, et là on peut même dire « plutôt que de recréer des bosquets, des haies, c'est plutôt tel secteur où on a des manques et pas telle zone », et où sont les secteurs sur lesquels il serait souhaitable de travailler par exemple les réseaux de fossés.

Philippe GOUTEYRON, bureau d'études RCT : Merci. Eh bien, écoutez merci de ces échanges sur cette dernière sous-trame.

Participants

HEITZ	Marie-Odile	Association pour la Reconnaissance de Noisement, l'Aménagement de son Site et la Sauvegarde de son Environnement Naturel (ARNASSEN)	florent.heitz@orange.fr
HEITZ	Florent	Association pour la Reconnaissance de Noisement, l'Aménagement de son Site et la Sauvegarde de son Environnement Naturel (ARNASSEN)	florent.heitz@orange.fr
BELLAS	Monique	Association RENARD	mbellas@free.fr
ZINETTI	Christine	Association RENARD	association-renard@orange.fr
PARISOT	Christophe	Association Seine-et-Marne Environnement (77) et Maison de l'environnement de Seine-et-Marne	direction@me77.fr
HUOT-DAUBREMONT	Colette	Centre Ornithologique Ile-de-France (CORIF)	colette.huot-daubremont@corif.net ; corif@club-internet.fr
LAPORTE	Marc	Centre Régional de la Propriété Forestière Ile-de-France / Centre (CRPF)	marc.laporte@crpf.fr
GONZALEZ	Stéphanie	Commune BUSSY SAINT-GEORGES	stephanie.gonzalez@bussy-saint-georges.fr
JACOTIN	Bernard	Commune SAINTS	celine.mairie.saints@orange.fr
FLAMENT	Nicolas	Conseil général de Seine-et-Marne (77)	nicolas.flament@cg77.fr
VERGNOL	Marylène	Conseil général de Seine-et-Marne (77)	marylene.vergnol@cg77.fr
THIBAUT DE CHANVALON	Sophie	Conseil régional de Champagne-Ardenne	sthibault@cr-champagne-ardenne.fr
COLAS	Hélène	Conseil régional d'Ile-de-France	helene.colas@iledefrance.fr
LE-FEVRE	Marie	Conseil régional d'Ile-de-France	marie.le-fevre@iledefrance.fr
RODRIGUEZ	Julie	Conseil régional d'Ile-de-France	julie.rodriguez@iledefrance.fr
BAUBE	Nathalie	Direction départementale des territoires de Seine-et-Marne (DDT 77)	nathalie.baube@seine-et-marne.gouv.fr
HELIN	Christine	Direction départementale des territoires de Seine-et-Marne (DDT 77)	christine.helin@seine-et-marne.gouv.fr
PRUVOST	Fabrice	Direction départementale des territoires de Seine-et-Marne (DDT 77)	fabrice.pruvost@seine-et-marne.gouv.fr ; eliane.germillac@seine-et-marne.gouv.fr
DRESS	Philippe	Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France (DRIEE)	philippe.dress@developpement-durable.gouv.fr

OECONOMO	Juliette	Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France (DRIEE)	juliette.oeconomo@developpement-durable.gouv.fr
VIDEAU	Hélène	Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France (DRIEE)	helene.videau@developpement-durable.gouv.fr
VENDRYES	Caroline	Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France (DRIEE) - Service Nature, Paysage et Ressources (SNPR)	caroline.vendryes@developpement-durable.gouv.fr
GRAND	Agnès	Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement en Ile-de-France (DRIEA)	agnes.grand@developpement-durable.gouv.fr
KOVACS	Jean-Christophe	Ecosphère	jean-christophe.kovacs@ecosphere.fr
SAUZON	Thomas	Ecosphère	thomas.sauzon@ecosphere.fr
ABIS	Jocelyne	Établissement Public d'Aménagement (EPA) de la ville nouvelle de Senart	jab@epa-senart.fr
BONNEMAIN	Eline	Établissement Public d'Aménagement (EPA) de la ville nouvelle de Senart	ebo@epa-senart.fr
POGGI	Priscilia	Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	fed.peche77@wanadoo.fr
HOUeix	Klaire	Fédération départementale des associations de pêche et de pisciculture de Seine-et-Marne	fed.peche77@wanadoo.fr
DOUSPIS	Sandrine	GRTGaz	sandrine.douspis@grtgaz.com
ZUCCA	Maxime	Natureparif	maxime.zucca@natureparif.fr
COLLIN	Brigitte	Préfecture de Seine-et-Marne (77)	brigitte.collin@seine-et-marne.gouv.fr
EICHSTADT	Josiane	Préfecture de Seine-et-Marne (77) - DCSE	josiane.eichstadt@seine-et-marne.gouv.fr
BADUEL	Romain	RCT	r.baduel@rct-territoires.com
GOUTEYRON	Philippe	RCT	p.gouteyron@rct-territoires.com
VAUTRIN	Frédéric	Réseau de Transport d'Electricité (RTE)	frederic.vautrin@rte-france.com
OUMHAND	Madja	Réseau Ferré de France (RFF)	majda.oumhand@rff.fr
NOURRISSON	Sophie	SAGE Yerres	cle.yerres@cegetel.net
WEINBRECK	Thomas	UNICEM	t.weinbreck@e2c-materiaux.com

Schéma régional de cohérence écologique

Ile-de-France



Crédits photo : Florence Monfort, RCT, PNR Vexin français, PNR de la Haute Vallée de Chevreuse, Olivier Marchal (PNR HVC), Conseil régional d'IDF

Les intervenants présents lors de cet atelier :

- le bureau d'étude RCT, en charge de l'animation de la démarche ;
- le service Nature, paysage, ressources de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie (DRIEE) en Île-de-France ; et le service Patrimoine et ressources naturels de la Direction de l'Environnement du Conseil régional d'Île-de-France.

Les services de la DRIEE et du Conseil régional d'Île-de-France se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.